

EPARGNE QUIETUDE

Fonds Commun de Placement Entreprise

Rapport annuel au 31 décembre 2012

Rapport de gestion

« non audité par le Commissaire aux Comptes »

IDENTIFICATION

Classification :

FCPE Diversifié

Objectif de gestion et stratégie d'investissement

L'objectif de gestion du FCPE est de réaliser une performance égale à celle de l'OPCVM maître LFP Profil Régularité diminuée des frais de gestion du maître de 1% et de ceux du nourricier de 0.05%.

Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du maître :

L'objectif de LFP Profil Régularité est de surperformer l'indice composite 50% EURO MTS GLOBAL + 30 % EONIA capitalisé + 20% DJ STOXX 600 dividendes réinvestis en optimisant sa performance au moyen d'une gestion discrétionnaire combinant une diversification des investissements entre les marchés de taux, obligataires et/ou monétaires et les marchés actions dans diverses zones géographiques dans le respect des fourchettes d'expositions prédéterminées.

Indicateur de référence

Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice de référence : 50% EURO MTS GLOBAL + 30 % EONIA capitalisé + 20% DJ STOXX 600 dividendes réinvestis.

EuroGlobal MTS	Cet indice mesure la performance des emprunts d'Etat de la zone euro. Il est calculé à partir des cours diffusés sur la plate-forme de négociation MTS, sur laquelle plus de 250 négociateurs fournissent des cotations en temps réel. Disponible sur http://www.euromtsindex.com
EONIA	L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.
DJ Stoxx 600	Le DJ Stoxx 600 est un indice large comprenant 600 sociétés grandes/moyennes/petites capitalisations cotées sur 17 marchés européens.

Stratégie d'investissement :

La société de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire. L'actif du fonds est investi en parts ou actions d'OPCVM français conformes à la directive ou non, ou européens coordonnés, eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs : produits de taux et actions. L'exposition aux marchés actions est comprise entre 10% et 30% avec une position cible de 20%.

L'exposition globale du portefeuille (taux et actions) incluant les produits dérivés est de 130% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif de l'OPCVM.

Les critères de sélection des OPCVM seront les suivants :

a) actions :

- principalement grandes capitalisations, avec possibilité d'investir en petites capitalisations dans la limite maximum de 10 %.
- pas de secteur d'activité dominant
- pas de zone géographique dominante

b) produits de taux :

- obligations à taux fixe ou variable
- bons du Trésor
- titres de créances négociables
- certificats de dépôt
- billets de trésorerie

Fourchette de sensibilité du portefeuille : de 0 à 8.

Le choix des OPCVM sous-jacents investis fait l'objet d'un processus de sélection propre à la société de gestion. A partir de l'ensemble des OPCVM existant dans chacune des classes d'actifs (actions/obligations), des filtres seront appliqués sur la base d'une part d'une analyse quantitative (taille des OPCVM investis et historique des performances passées) et d'autre part qualitative (notoriété de la société de gestion, stabilité des équipes de gestion, ...) pour aboutir à une sélection d'OPCVM répondant aux critères recherchés. L'objectif est de sélectionner les meilleurs fonds pour construire un portefeuille optimum.

La répartition dette privée / dette publique non déterminée à l'avance est effectuée en fonction des opportunités de marché. L'exposition au risque de change est limitée à 30% maximum de l'actif net.

Selon les opportunités de marché, et afin de dynamiser sa performance, le fonds peut investir et/ou être exposé simultanément ou non en titres hors zones Union Européenne et OCDE, aux indices et/ou contrats de matières premières et aux OPCVM de fonds alternatifs.

La société de gestion se réserve la possibilité d'investir dans des titres à haut rendement (« high yield ») en fonction des opportunités de marché, jusqu'à 10% maximum de l'actif net du fonds.

Le fonds pourra aussi être investi jusqu'à 20% sur les marchés d'actions et de taux hors Union Européenne et hors OCDE. Le fonds pourra également être investi jusqu'à 10 % de fonds alternatifs de droit français ou européen. Ponctuellement, le fonds pourra investir en titres vifs, dont les caractéristiques sont identiques à celles des OPCVM sélectionnés, pour l'ajustement des liquidités.

Le fonds pourra investir dans les indices et/ou des contrats de matières premières (pétrole, or, métaux précieux, ...) afin de bénéficier de leur décorrélation avec les marchés traditionnels. L'exposition aux marchés des matières premières est limitée à 5% de l'actif du fonds.

Le fonds utilisera des instruments dérivés de préférence sur les marchés à terme organisés européens et internationaux, mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré. Le fonds utilisera des instruments financiers à terme pour couvrir et/ou exposer le portefeuille tant au risque actions qu'au risque taux et au risque de change au-delà de l'actif net.

Il pourra s'agir de futures, forwards, options, swaps de devises, swaps sur indices, change à terme. Le fonds pourra intervenir sur les marchés à terme d'actions, de taux, d'indices, de matières premières et de devises.

L'exposition globale du portefeuille (taux et actions) incluant les produits dérivés est de 130% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif de l'OPCVM.

Profil de risque :

Le profil de risque du FCPE est identique à celui de son maître « LFP Profil Régularité ».

Rappel du profil de risque du maître :

"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".

Risque de perte en capital :

Le FCP n'étant pas garanti, le souscripteur peut perdre une partie de son investissement initial.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des OPCVM. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les OPCVM les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

Le FCP est soumis aux risques de taux sur les marchés français et étrangers. Le risque de taux d'intérêts est le risque que la valeur des investissements du FCP diminue si les taux d'intérêts augmentent. Ainsi, quand les taux d'intérêts augmentent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de marchés actions :

L'exposition du fonds aux marchés actions sera comprise entre 10% et 30% avec une position cible de 20% de l'actif. Si les marchés baissent, la valeur du fonds baissera. Sur les marchés de petites capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change :

Le FCP investit en valeurs mobilières libellées dans un certain nombre de devises autres que la devise de référence. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser. Le FCP peut être exposé au risque de change dans la limite de 30% maximum de l'actif net.

Risque lié aux investissements sur les pays hors Union Européenne et OCDE :

Le fonds pourra être exposé jusqu'à 20% sur les pays hors Union Européenne et OCDE. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En conséquence, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de crédit :

Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Dans le cadre d'un investissement obligataire, il existe un risque direct ou indirect lié à la présence éventuelle de titres de moins bonne qualité dits « high yield ». Ces titres classés en « haut rendement » présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur de la part du FCP peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur des titres haut rendement en portefeuille baisse.

Risque lié à la surexposition :

Le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition globale du FCP jusqu'à 130% maximum. En fonction du sens des opérations du FCP, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'investissement dans des OPCVM de fonds alternatifs :

Le fonds pourra investir jusqu'à 10 % de son actif en OPCVM de fonds alternatifs qui peuvent ne pas présenter le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence par rapport à des OPCVM de droit français ou européen. Ils peuvent encourir d'autres risques inhérents aux techniques de gestion mise en oeuvre. En conséquence, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié aux indices et/ou contrats sur matières premières :

Le FCP, qui pourra faire des indices et/ou contrats à terme sur matières premières, est donc exposé à un risque de volatilité propre à la négociation de ces derniers instruments. De plus, les secteurs sélectionnés peuvent ne pas être les plus performants. En conséquence, la valeur liquidative pourra baisser.

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

Durée de placement recommandée : 2 ans

Elle ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts qui est de 5 ans minimum sauf cas de déblocage anticipé.

Affectation des résultats :

FCPE de Capitalisation

Changements intéressant l'O.P.C.V.M. intervenus au cours de l'exercice :

01/03/2012	 Suppression du teneur de registre Pérennité Entreprise  Mise en place d'une commission d'arbitrage : 0.50% du montant transféré, avec un minimum de 2€ et un maximum de 7€, à la charge des porteurs
------------	---

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

EXERCICE DU 30/12/2011 AU 31/12/2012

CONTEXTE ECONOMIQUE

Début 2012, la France a finalement perdu son AAA et la Grèce a effectivement fait défaut sur sa dette avec déclenchement de CDS. Après une accalmie ponctuelle, les marchés sont passés au sujet suivant : l'Espagne. Les banques de ce pays sont effectivement en grande difficulté avec des besoins de recapitalisation estimés à au moins 60 milliards d'euros.

La réponse européenne est restée longtemps évasive, remettant en cause la politique d'austérité appliquée jusqu'à présent, avec cependant une lueur d'espoir apportée par le sommet des 28 et 29 juin. Les élections françaises et grecques ont porté au pouvoir des partis certes très pro européens, mais déterminés à ajouter une dose de relance dans la potion amère de la réduction des déficits. Devant l'affaiblissement économique généralisé qui se fait jour, même les USA et la Chine n'étant plus immunes, le salut est venu au cours de l'été des banques centrales : QE 3 aux Etats-Unis, injection de liquidité massive au Japon, mais surtout, annonce décisive de la BCE dans sa détermination à soutenir la construction européenne et le maintien de la monnaie unique.

Dans ce cadre, l'annonce de l'OMT, c'est-à-dire du rachat par la BCE de dettes des pays admis au MES a permis une détente importante des tensions. Encore faut-il que l'Espagne, pour laquelle ce plan a été concocté, fasse appel formellement à l'aide et s'engage dans un programme de réduction des déficits supervisé par l'eurogroup.

Au dernier trimestre 2012, les marchés ont été portés par l'amélioration des conditions économiques en Chine et aux USA. Les deux points noirs restent l'Europe, même si les tensions sur les dettes d'Etat se sont amoindries, et les négociations sur le Fiscal Cliff aux Etats-Unis qui restent tendues.

POLITIQUE MONETAIRE DES BANQUES CENTRALES

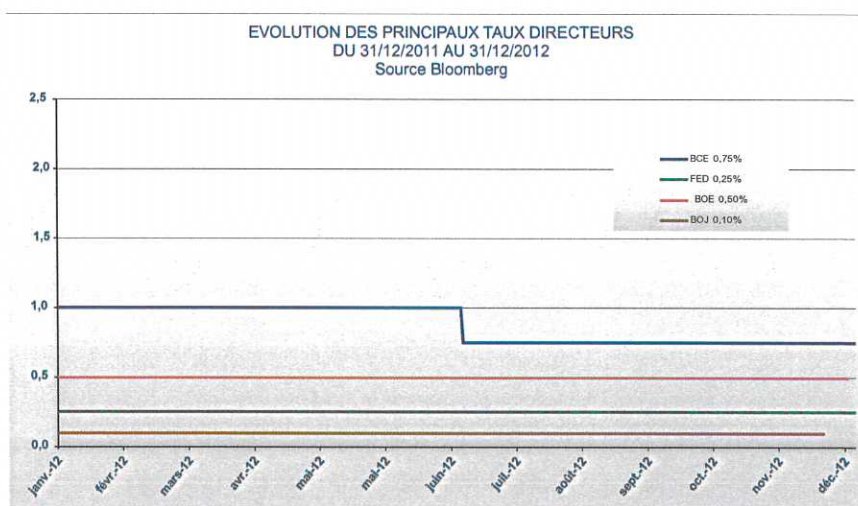
Après avoir baissé ses taux directeurs, la BCE a repris ses opérations de refinancement hétérodoxe du système bancaire. Fin décembre, elle a lancé un nouveau LTRO à 3 ans qui a rencontré un grand succès puisque 489 milliards d'euros y ont été adjudés.

La deuxième tranche de ce LTRO le 29 février a elle aussi été un franc succès avec plus de 500 milliards. La Fed a elle aussi été contrainte d'inonder le marché avec des liquidités. Elle a annoncé 2 décisions importantes : maintien des taux courts à 0 jusqu'en 2014, porté à 2015 en septembre 2012, et lancement de l'opération « twist » qui consiste à vendre les titres les plus courts de son bilan pour réinvestir sur les parties longues des courbes jusqu'à fin 2012.

La fin de cette opération approchant, La Fed a relancé un QE3 d'une ampleur potentiellement inégalée, puisque sans plafond, même si le rythme reste limité à 40 milliards par mois. La BCE, quant à elle, a une nouvelle fois baissé les taux en 2012, mais a surtout dû s'engager dans un sauvetage à grande échelle de la zone euro.

Pour cela, elle a annoncé au cours de l'été le lancement de l'OMT qui consiste dans l'achat d'emprunts d'Etat de la zone euro, avec des maturités pouvant aller à 3 ans. Seule condition, mais de taille, les Etats qui souhaitent profiter de ce programme devront auparavant faire une demande au MES, et selon le résultat de cette demande et la soutenabilité du plan validé, la BCE déclenchera son programme.

Autre point important, la BCE sera en charge de la supervision bancaire de la zone euro, même si les détails de cet accord ne sont pas encore parfaitement clairs. Enfin, en fin d'année, la Fed a annoncé des objectifs chiffrés de chômage, et de croissance. Tant que ces objectifs ne seront pas atteints et sauf menace inflationniste, les taux directeurs seront maintenus proches de 0.

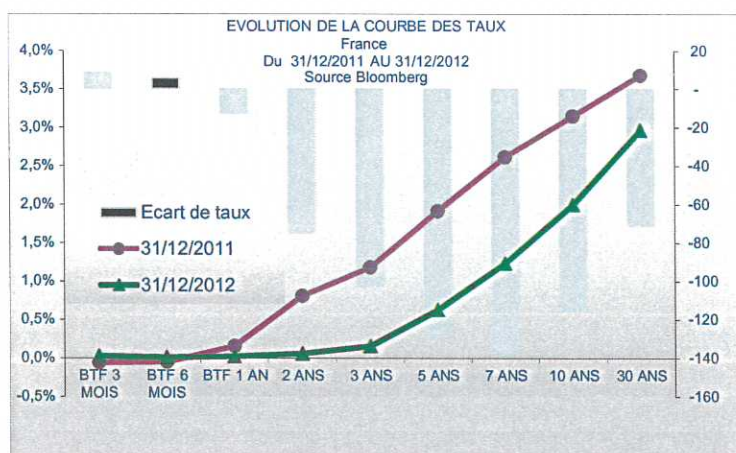


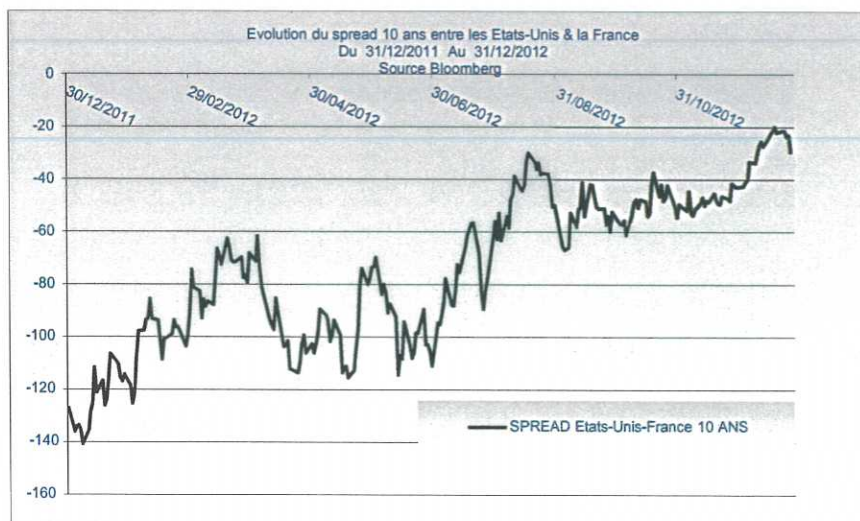
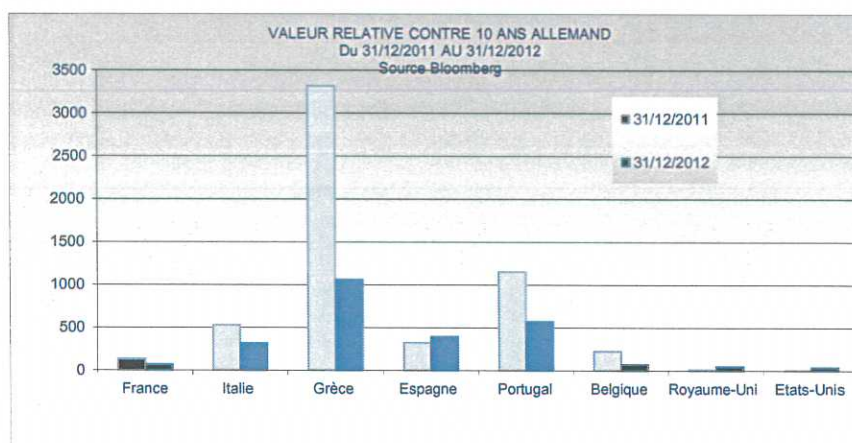
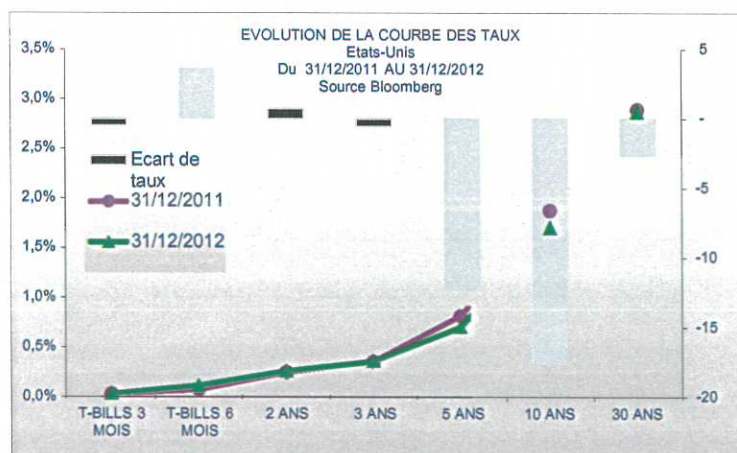
LE MARCHE OBLIGATAIRE

En Zone Euro, malgré les inquiétudes liées à la dégradation des notes de plusieurs pays de la zone, les marchés se sont finalement très bien comportés au premier trimestre 2012. En effet, les LTRO ont permis aux banques d'acheter des titres obligataires d'Etat. Mais dès le second trimestre, des tensions sont réapparues, visant en premier chef l'Espagne. Au cours de ce renouveau des tensions, les taux allemands à 2 ans ont fait une brève incursion en territoire négatif, tandis que les taux à 10 ans franchissaient les 1.20%.

Les taux Espagnols au contraire sont passés mi-juin au-dessus de 7%, avant de rechuter aux alentours de 6.50% en fin de trimestre. Seules les initiatives de la BCE ont permis d'obtenir une très nette accalmie sur les taux des pays périphériques avec une pentification très forte des courbes, les taux courts surperformant largement les parties longues des courbes. Emportés par leur élan, les marchés périphériques finissent l'année sur une note très positive avec des taux 10 ans italiens vers 4.50%, le 2 ans en deçà de 2% et des taux 10 ans espagnols à 5.25%.

Aux Etats-Unis, l'accentuation de la crise européenne couplée à la crise de la perte du AAA américain à l'été 2011 et aux difficultés d'extension du plafond de la dette, ont provoqué une accélération de la chute des taux à 10 ans en deçà de 2%, comme pour les taux allemands. Courant mars, une légère tension est apparue sur ces titres avec une remontée des taux au-delà de 2.30%, avant que l'aggravation de la situation de la zone euro n'amène les taux à rebaisser fortement pour finir vers 1.60% fin juin. Au cours de l'été, les variations ont été fortes, même si au final, les taux à 10 ans sont revenus en fin d'année au niveau qu'ils avaient atteint à la fin du trimestre précédent.



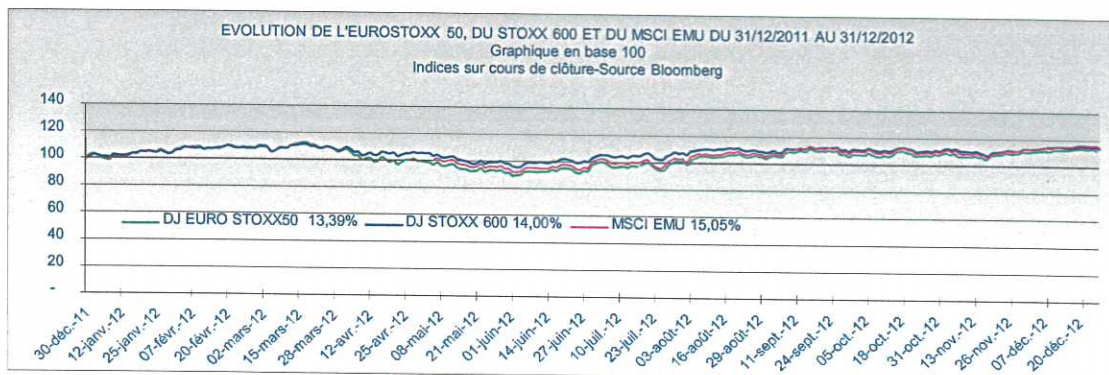
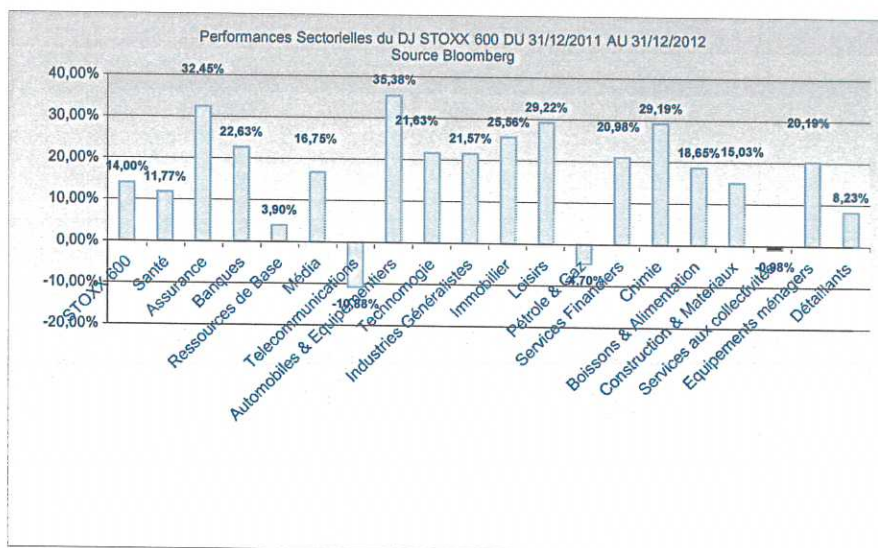


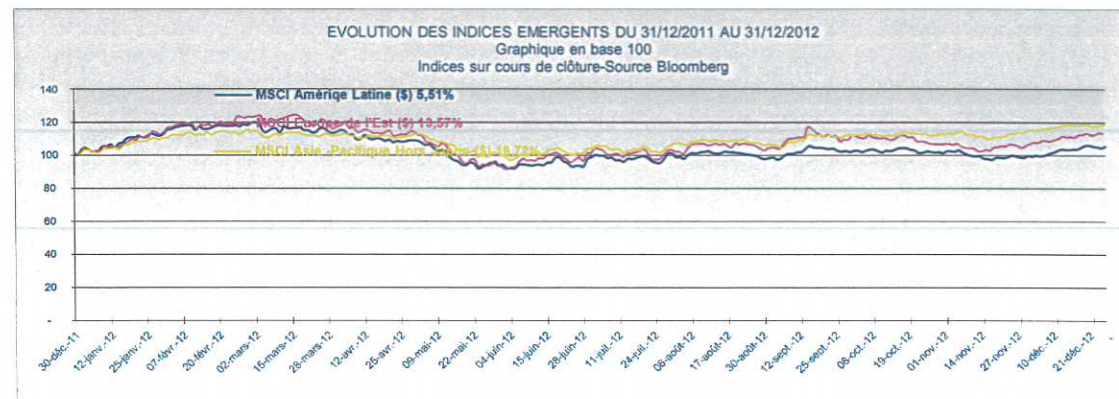
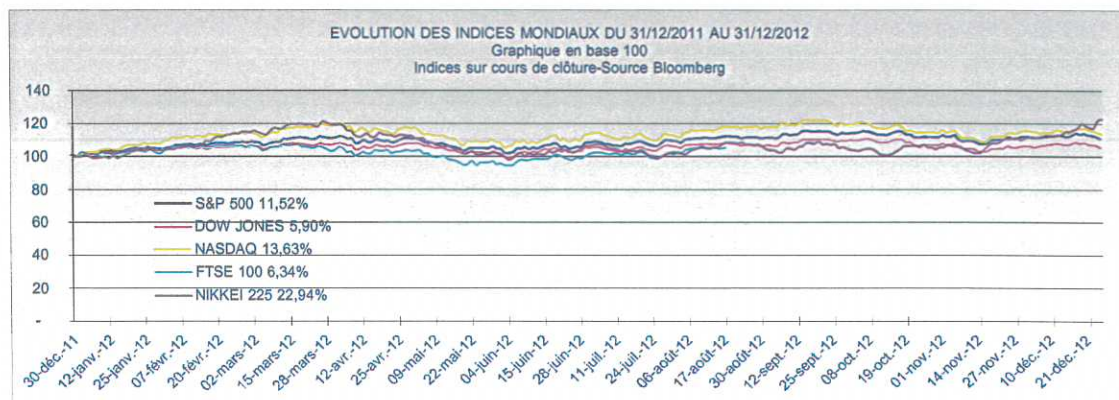
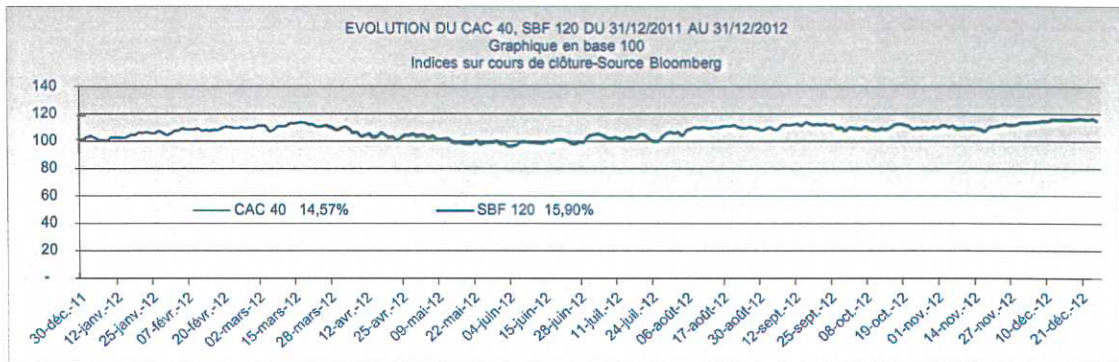
LES MARCHES DES ACTIONS

Le début de l'année 2012 aura offert une image très différente de la fin 2011 avec un très fort rebond des indices. Ce rebond est mené avant tout par le Nikkei, le Nasdaq et le Dax. D'un point de vue sectoriel, les cycliques et les financières ont surperformé les secteurs les plus défensifs. Le rebond aura néanmoins fait long feu, les principaux indices (sauf le S&P 500) replongeant fortement. Ils finissent le semestre quasiment sur les plus bas, du fait de la situation européenne et de l'affaiblissement économique. Heureusement, et malgré le ralentissement économique, les déclarations des banques centrales ont permis aux marchés de rebondir fortement à partir de fin juillet. Les secteurs financiers et cycliques auront été les grands gagnants. Le dernier trimestre de l'année aura permis aux indices de poursuivre leur progression, avec en tête le Japon grâce à la forte baisse du Yen, et pour le dernier mois de l'année, les indices chinois qui rebondissent de manière spectaculaire.

INDICES ACTIONS	INDU Index Dow Jones	CCMP Index Nasdaq	SPX Index S&P 500	SX5E Index Eurostoxx50	UKX Index FTSE 100	CAC Index CAC40	NKY Index Nikkei 225*
31/12/2011	12 217,56	2 605,15	1 257,60	2 316,55	5 572,28	3 159,81	8 455,35
31/12/2012	12 938,11	2 960,31	1 402,43	2 626,85	5 925,37	3 620,25	10 395,18
Du 31/12/2011 au 31/12/2012	5,90%	13,63%	11,52%	13,39%	6,34%	14,57%	22,94%

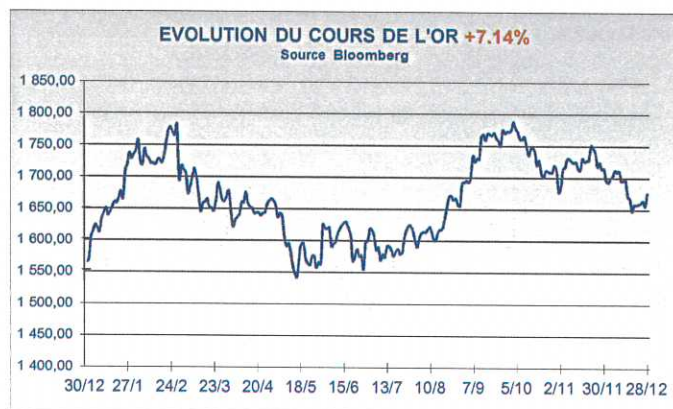
* Source Bloomberg





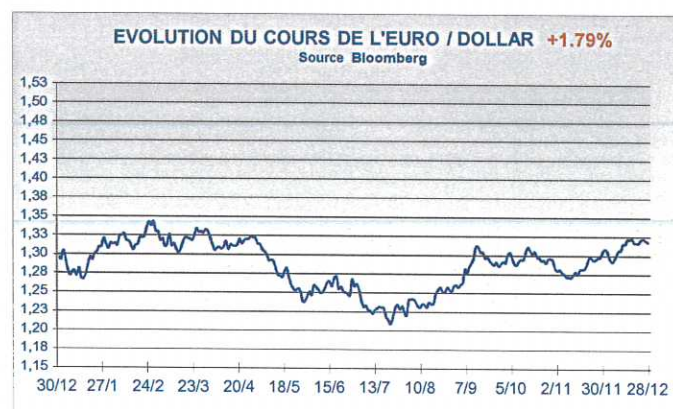
LE MARCHÉ DE L'OR

La crise de la zone euro, la perte de confiance dans la sécurité de la signature américaine ont été la source d'une hausse vertigineuse, au-delà de 1900 courant septembre 2011, avant qu'une consolidation ne se mette en place à la fin du mois. Cette consolidation s'est amplifiée en fin d'année, l'once d'or finissant autour de 1600 dollars. Après une hausse prononcée en février, un peu en deçà de 1800, l'or semblait par la suite calé dans un range 1550-1650. Mais à partir d'août, sans doute soutenu par les actions des banques centrales, l'or a rebondi vigoureusement pour atteindre 1775 fin septembre. Au dernier trimestre, et malgré les injections de liquidités massives des banques centrales, l'or finit sur une point plus bas, signe que les tensions et les inquiétudes sur les marchés ont baissé singulièrement.



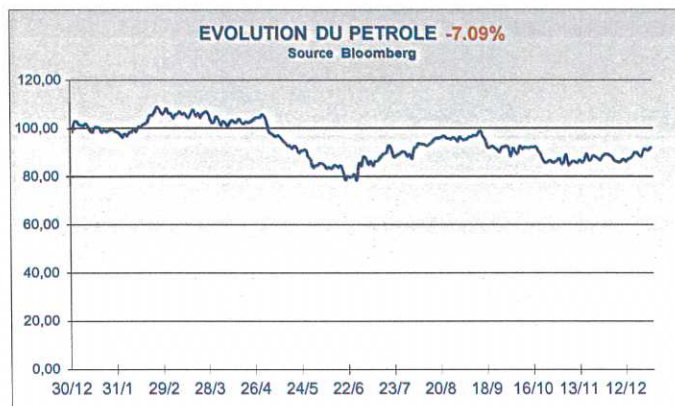
LA PARITÉ EURO / DOLLAR

Au début de l'année 2012, l'euro est repassé au-delà de 1.30 mais sans réelle tendance. L'approfondissement de la crise européenne au cours du second trimestre de l'année a occasionné un nouvel accès de faiblesse de l'euro jusqu'à 1.21 mi-juillet. Les déclarations de la BCE ont provoqué un regain de vigueur de la monnaie unique, qui s'établissait à environ 1.29 contre dollar fin septembre. Les actions vigoureuses de la Fed, l'amélioration de la situation politique dans la zone euro, ont permis à la monnaie unique de poursuivre son redressement vers 1.32.



LE MARCHÉ DU PÉTROLE

La fragilité économique ambiante pèse sur le pétrole, avec un Brent qui a fini l'année 2011 autour des 105 dollars le baril. La confirmation d'une reprise économique aux USA et le renouveau des tensions au Moyen-Orient ont changé la donne au premier trimestre 2012. Le Brent finit le premier trimestre proche de 125 dollars et sa fermeté inquiète les occidentaux qui cherchent des moyens de ralentir sa progression. Comme pour les actions, le second trimestre aura été l'occasion d'un violent retournement. Les craintes du ralentissement, couplées à une accalmie des tensions avec l'Iran, ont conduit le baril de Brent à baisser fortement, puisqu'il finit le trimestre vers 90. Le rebond n'en aura été que plus violent au cours de l'été puisque le Brent a dépassé brièvement les 115. Il est resté depuis lors assez stable entre 108 et 115 au dernier trimestre.



POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances :

		Janv	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
2012	Fonds	2.43	1.43	0.76	-0.81	-1.22	0.70	1.14	0.37	0.84	0.51	1.07	0.89	8.37
	Indice	1.81	1.47	0.27	-0.39	-0.43	0.33	1.49	1.26	0.88	0.54	1.25	0.66	9.51
2011	Fonds	-0.06	0.51	-0.61	0.70	-0.29	-1.18	-0.37	-3.38	-1.46	2.25	-3.51	2.63	-4.87
	Indice	0.13	0.45	-0.60	0.40	0.51	-1.26	0.01	-1.26	-0.13	0.98	-4.30	4.63	-0.67
2010	Fonds	-0.36	0.21	1.87	-0.23	-0.95	0.32	0.39	0.15	0.91	0.57	-0.33	0.63	3.19
	Indice	-1.04	0.30	1.76	-0.80	-0.64	-0.22	1.04	0.41	0.59	-0.14	-1.06	0.22	0.38
2009	Fonds	-0.38	-1.23	1.57	2.67	1.50	0.46	2.96	1.47	0.65	-0.28	0.91	0.61	11.38
	Indice	-1.11	-1.90	1.64	2.13	0.66	-0.01	2.68	1.39	0.40	-0.47	0.83	1.04	7.43
2008	Fonds	-2.85	0.74	-1.81	1.53	0.34	-2.86	-0.38	1.87	-2.47	-2.78	0.72	-0.14	-7.96
	Indice	-1.76	0.27	-0.69	0.59	-0.11	-2.25	0.26	1.42	-1.24	-2.14	-0.01	-0.29	-5.86

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du FCPE.

Le fonds Epargne Quiétude fait une année très satisfaisante sur 2012, tout en étant resté assez prudent sur l'exposition actions.

Le taux d'investissement a été largement augmenté sur l'année pour passer de 80% à plus de 95% aujourd'hui.

Le monétaire a été remplacé par des fonds Absolute Return liquides comme Exane Pleiade ou AFIM OFP 150.

Une poche performance absolue en format Ucits est venue compléter l'allocation du fonds pour environ 5% de l'allocation.

Allocation au 31/12/12 :

Le portefeuille a une dominance obligataire / crédit par construction. Le delta actions du portefeuille est proche de ses plus hauts à 20% sur fin 2012 et début 2013. L'exposition actions a varié sur 2012 de 12% à 21%.

Sur les taux, le fonds est positionné sur les périphériques (Italie, Espagne, Irlande), sur des fonds globaux govies (Australie, USA) et sur les Emergents devises / taux. Sur la poche actions, la répartition US / Europe est de 50%/50%. En défensif, le fonds reste exposé sur les taux allemands et français pour une faible partie de l'allocation.

Sur 2013, nous conservons un biais un peu plus agressif, à l'image de la fin d'année 2012.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Répartition des commissions de mouvements

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion
Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

La rétrocession sur fonds

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

Sélection des Intermédiaires Financiers

"Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services de LFP, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne."

1. Best Selection

LFP, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPCVM sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.lafrancaise-am.com.

2. Conflits d'Intérêts

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANCAISE AM sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.

Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANCAISE AM, sont identifiées et encadrées.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : www.lafrancaise-am.com.

3. Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

4. Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.lafrancaise-am.com.

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne

(décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Cet OPCVM est investi à plus de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Déontologie

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

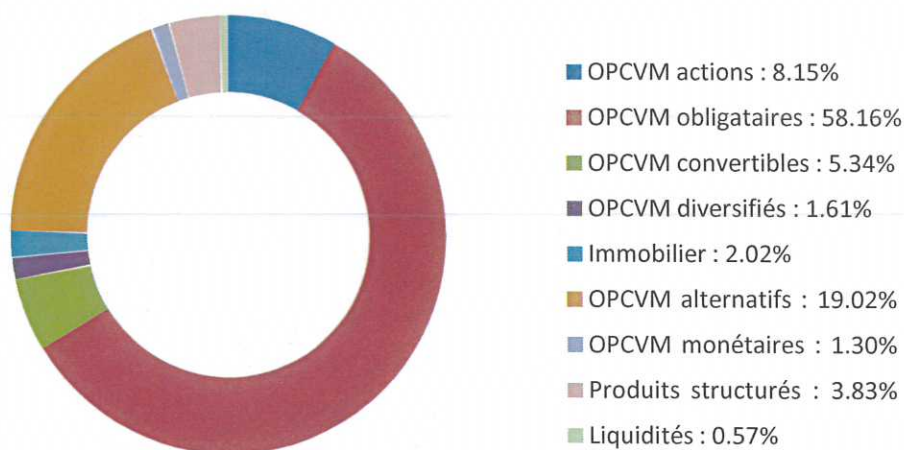
Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPCVM du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPCVM du Groupe ont été utilisés.

F. Respect des Critères ESG

Les critères ESG ne sont pas pris en compte dans le cadre de la gestion de ce fonds.

La cartographie (non exhaustive) des critères d'investissement ESG des émetteurs est définie sur le site Internet du Groupe www.lafrancaise-am.com.

Structure du portefeuille en % de l'actif net



Comptes annuels

« audités par le Commissaire aux Comptes »

FCPE EPARGNE QUIETUDE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

FCP d'entreprise EPARGNE QUIETUDE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le directoire de la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels du FCP d'entreprise EPARGNE QUIETUDE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le dernier paragraphe des règles et méthodes comptables relatif au changement de présentation des comptes annuels pour tenir compte de la nouvelle possibilité de distribuer les plus ou moins values nettes réalisées au cours de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2012.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris la Défense, le 29 mars 2013

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'TG' or similar, enclosed within a stylized, hand-drawn rectangular frame.

Thierry Gorlin

Bilan Actif

	Exercice 31/12/2012	Exercice 30/12/2011
Instruments financiers	54 386 421,82	47 586 068,38
OPCVM maître	54 386 421,82	47 586 068,38
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	2 743,88	2 458,15
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 743,88	2 458,15
Comptes financiers		69,35
Liquidités	-	69,35
TOTAL DE L'ACTIF	54 389 165,70	47 588 595,88

Bilan Passif

	Exercice 31/12/2012	Exercice 30/12/2011
Capitaux Propres		
Capital	54 406 707,91	47 611 075,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Report à nouveau	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 780,10	-
Résultat de l'exercice	-27 739,65	-24 721,38
Total des capitaux propres (=Montant représentatif de l'actif net)	54 384 748,36	47 586 354,51
Instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3 876,88	2 241,37
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 876,88	2 241,37
Comptes financiers	540,46	-
Concours bancaires courants	540,46	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	54 389 165,70	47 588 595,88

Hors Bilan

	Exercice 31/12/2012	Exercice 30/12/2011
OPERATIONS DE COUVERTURE	Néant	Néant
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
	-	-
	-	-
Engagement de gré à gré	-	-
	-	-
Autres engagements	-	-
	-	-
AUTRES OPERATIONS	Néant	Néant
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
	-	-
Engagement de gré à gré	-	-
	-	-
Autres engagements	-	-
	-	-

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2012	Exercice 30/12/2011
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	32,07
Autres produits financiers	-	-
Total I	-	32,07
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-109,14
Autres charges financières	-	-
Total II	-	-109,14
Résultat sur opérations financières (I+II)	-	-77,07
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-27 060,37	-23 394,05
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise	-	-
Résultat net de l'exercice (L. 214-9) (I+II+III+IV)	-27 060,37	-23 471,12
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-679,28	-1 250,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I+II+III+IV+V+VI)	-27 739,65	-24 721,38

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et n'entrent pas en compte dans les calculs du résultat

Règles et méthodes comptables

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

METHODES DE VALORISATION DES ACTIFS

Les valeurs françaises sont évaluées sur la base du dernier cours de Bourse.

Les valeurs étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours connu de leur marché principal, en tenant compte des cours des devises à Paris.

Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.

Les parts ou actions d'OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Titres de créances négociables :

- les titres de créances négociables sont évalués au prix du marché pour ceux qui font l'objet de transactions significatives.

- pour les autres, selon les méthodes suivantes :

- . les titres de créances négociables d'une durée de vie à l'émission ou à l'acquisition égale ou inférieure à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire,

- . les titres de créances négociables d'une durée supérieure à 1 an sont évalués selon les taux des BTAN avec application d'une marge,

- . les titres de créances négociables d'une durée comprise entre 3 mois et 1 an sont évalués selon l'EURIBOR avec application d'une marge,

- . les BTAN et les BTF : selon les cours publiés par la Banque de France.

Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.

Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur du marché.

Les prêts et les emprunts de titres sont évalués à la valeur du marché.

Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPCVM a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.

Les titres acquis à réméré sont évalués à leur valeur contractuelle.

Les titres de l'entreprise non cotés sont évalués :

- pour les obligations privées, sur la base de leur valeur nominale augmentée des intérêts courus.
- pour les actions : à saisir selon le règlement.

Les swaps adossés à un actif sont évalués comme des assets swaps.

Valorisation des asset swaps :

Par référence à une pratique de place, les asset swaps détenus en portefeuille et constitués d'une obligation et d'un swap adossé sont valorisés à la valeur nominale correspondant au prix d'acquisition de l'instrument financier. L'impact sur la valeur liquidative correspond dès lors, à la rémunération au taux variable servie au titre du swap.

Cette règle communément appliquée par une majorité des sociétés de gestion peut trouver ses limites, si ces actifs sont cédés avant l'échéance finale du fait des fluctuations actuelles du marché, aussi une appréciation de la valeur de marché de ces opérations est réalisée trimestriellement par le groupe promoteur afin de vérifier que l'écart entre les deux méthodes de valorisation n'est pas significatif.

Les swaps non adossés sont évalués à leur valeur de marché lorsqu'une valeur est publiée ou comme suit :

- acquis avec moins de trois mois de vie restante : évaluation linéaire,
- acquis avec moins d'un an de durée de vie restante : EURIBOR, avec marge, jusqu'à l'échéance,
- acquis avec plus d'un an de durée de vie restante, sur la base des taux BTAN, avec marge, jusqu'à l'échéance.

Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.

METHODE D'EVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les instruments à terme fermes sont présentés à la valeur de liquidation (quantité * nominal * cours) et les instruments à terme conditionnels traduits en équivalents sous-jacent.

Les contrats d'échanges financiers (swaps) sont présentés à la valeur nominale.

METHODE DE COMPTABILISATION DES REVENUS DES VALEURS A REVENU FIXE

Méthode des intérêts encaissés.

FRAIS DE GESTION

Frais directs (n'incluant pas les frais de transaction) :

Le taux de frais de gestion maximum est de 0.05% de l'actif net.

Frais de rétrocession :

Une dotation est calculée, à chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net précédent et avec un taux communiqué par la société de gestion.

COMMISSIONS INDIRECTES

Commission de souscription indirecte : Néant

Commission de rachat indirecte : Néant

AFFECTATION DU RESULTAT

Réinvestissement dans le fonds.

Annexe

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer les plus et moins-values nettes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette possibilité nouvelle. L'article 15 du règlement 2011-05 du 10 novembre 2011 prévoit la possibilité d'une application anticipée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012.

Seule la présentation des comptes annuels a été modifiée en conséquence pour les données de l'exercice clos le 31/12/2012. Les comptes de régularisation de l'exercice, ainsi que les données de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Comptes annuels - Annexe

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2012	Exercice 30/12/2011
Actif net en début d'exercice	47 586 354,51	41 970 562,26
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.V.M.)	9 938 316,00	13 743 495,15
Réserve spéciale de participation	509 750,06	815 861,53
Intérêts de retard sur RSP	-	-
Intéressement	1 269 549,48	2 754 331,05
Versements volontaires	2 522 257,49	2 272 910,44
Abondement	4 569 219,75	6 142 114,12
Versements en apports de titres	-	-
Transferts provenant de CCB	-	-
Transferts provenant d'autres fonds	22 513,41	137 266,60
Transferts provenant d'autres sociétés de gestion	1 045 025,81	1 621 011,41
Frais premier investissement à la charge de l'entreprise	1 616,32	-
Commission d'entrée à charge salarié	-1 616,32	-
Rachats (sous déduction des commissions acquises à l'O.P.C.V.M.)	-7 260 052,85	-5 737 365,55
Remboursements	-	-
Remboursements en titres	-	-
Transferts vers CCB	-	-
Transferts vers d'autres fonds	-	-282 741,78
Transferts vers d'autres sociétés de gestion	-7 260 052,85	-5 454 623,77
Frais de tenue de compte	-	-
Droits de sortie	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	18 484,99	5 990,56
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 005,42	-44 862,62
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 141 711,50	-2 327 994,17
Différence d'estimation exercice N	2 060 039,41	-2 081 672,09
Différence d'estimation exercice N-1	2 081 672,09	-246 322,08

Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-27 060,37	-23 471,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	54 384 748,36	47 586 354,51

Comptes annuels - Annexe

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2012
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	
Nombre de titres émis	719 891,9379
Nombre de titres rachetés	523 787,9662
Commissions de souscription et/ou de rachat	
Commissions de souscription acquises à l'O.P.C.V.M.	-
Commissions de rachat acquises à l'O.P.C.V.M.	-
Commissions de souscription rétrocédées	72 255,71
Commissions de rachat rétrocédées	-
Valeur boursière des titres inscrits en portefeuille constitutifs de dépôt de garantie	
Titres reçus en garantie	-
Titres donnés en garantie	-
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés	-
Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Actions	-
Titres de taux	-
OPCVM	54 386 421,82
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps	-

Comptes annuels - Annexe

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2012
Frais de gestion à la charge du fonds	
Pourcentage des frais de fonctionnement et de gestion fixes TTC	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-
Frais de gestion administrative	25 729,78
Frais de gestion financière	-
Autres frais	-
Frais de gestion garantie	-
Frais de conseil	-
Frais d'assurance décès	-
Commissions de rétrocessions	1 330,59
Frais de gestion à la charge de l'entreprise	
Honoraires CLC en montant (TTC)	-
Frais de gestion administrative	-
Frais de gestion financière	-
Autres frais	-

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2012
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Coupons à recevoir	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	2 743,88
TOTAL DES CREANCES	2 743,88
Ventilation par nature des dettes	
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	-
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Autres frais et charges non encore payés	2 260,56
Autres créditeurs divers	1 616,32
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	3 876,88

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2012
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

	Taux Fixe	Taux Variable	Taux révisable	Autres
Hors-bilan	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par maturité résiduelle

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Hors-bilan	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par devise de cotation

	Devise
Actif	Néant
Opérations temporaires sur titres	
Créances	
Comptes financiers	
Passif	Néant
Opérations temporaires sur titres	
Comptes financiers	
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	
Autres opérations	

Au 31 Décembre 2012, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Comptes annuels - Annexe

Affectation des résultats

Catégorie de classe : CLASSIQUE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2012	Exercice 30/12/2011
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-27 739,65	-24 721,38
TOTAL	-27 739,6500	-24 721,3800
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-27 739,65	-24 721,38
TOTAL	-27 739,6500	-24 721,3800
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat :	-	-
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2012
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 780,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
TOTAL	5 780,1000
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	5 780,10
TOTAL	5 780,1000
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Comptes annuels - Annexe

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

	31-déc.-08	31-déc.-09	31-déc.-10	30-déc.-11	31-déc.-12
Valeur liquidative (en €)					
Parts C	12,162	13,488	13,922	13,244	14,352
Actif net (en k €)	26 137,21	34 749,77	41 970,56	47 586,35	54 384,75
Nombre de titres					
Parts C	2 148 940,9620	2 576 214,1901	3 014 634,9925	3 593 034,9602	3 789 138,9319

Date de mise en paiement	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31/12/12
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes					
(y compris les acomptes) (en €)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat					
(y compris les acomptes) (en €)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire personnes physiques (en €)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Parts C	-0,01	-0,11	-0,12	0	-0,01

Comptes annuels - Annexe

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2012

	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% Arrondi de l'actif net
Titres de créance					
Titres OPC					
OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale				54 386 421,82	100,00
LFP PROFIL REGULARITE I 5DEC	255 948,15	212,49	EUR	54 386 421,82	100,00
Instruments financiers à terme					
Appels de marge					
Swaps					
Créances				2 743,88	0,01
Dettes				-3 876,88	-0,01
Dépôts					
Autres comptes financiers				-540,46	
TOTAL DE L'ACTIF NET				54 384 748,36	100,00